

## Pénibilité au travail

Par	CC	ΔΔ	R	₹			

Bonjour,

Au regard de la réglementation FPH, il y a t-il des compensations à la pénibilité de certains travaux ? Comment savoir quand on peut parler de pénibilité au travail et les droits que ça engendre ? Je pense à des métiers comme personnel d'entretien (posture, horaires décalées), cuisiniers (port de charge lourdes, etc.) ou encore personnel de nuit. Merci par avance